

**CONSEIL DES
COMMISSAIRES
DU
23 NOVEMBRE
1999**

**PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
COMMISSION SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY**

CC-1999-491

Ouverture de
la session et
constatation
des présences

À une session ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, tenue en la salle des commissaires, sise au 36, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi, le 23 novembre 1999, à 19h30, sous la présidence de Mme Liz S. Gagné, à laquelle tous les membres du Conseil ont été dûment convoqués dans les délais prévus par la Loi sur l'instruction publique,

sont présents, présentes, outre la présidente,

Les commissaires :

Mme Jacqueline Asselin
M. Rino Beaulieu
Mme Sylvie Belzile
Mme Lise Blackburn
M. Gilles Cardinal
Mmes Sonia Desgagné
Diane Durand
Ruth Gagnon
Diane Gauthier
Denise Hudon
Chrystiane Jean
M. Charles Lavoie
M. Rémy Simard
Mmes Diane Tremblay
Elaine Tremblay

Les commissaires représentantes des parents :

Mmes France Gagné (secondaire)
Céline Simard (primaire)

Sont également présents :

M. Claude Dauphinais, directeur général
Mme Ginette Gilbert, directrice générale adjointe
M. Michel Cloutier, secrétaire général

Absences motivées :

M. Michel Girard
Mme Diane Perron
M. Régis Richard

Après un court moment de réflexion,

CC-1999-492

Assermentation

Le secrétaire général procède à l'assermentation de Mme France Gagné qui a été élue par le Comité de parents pour siéger au Conseil des commissaires comme représentante des parents, pour l'ordre d'enseignement secondaire.

**Il est proposé par Mme Diane Gauthier
et résolu :**

CC-1999-493

Ordre du jour

D'accepter l'ordre du jour de la présente session, tel que
déposé au Conseil.

ADOPTÉE

CC-1999-494

Procès-verbal/
9 novembre 1999

**Il est proposé par Mme Diane Tremblay
et résolu :**

D'accepter le procès-verbal de la session ordinaire du Conseil des commissaires tenue le 9 novembre 1999, tenant compte de la correction suivante : au point n° CC-1999-485, à la fin du premier paragraphe, on devrait lire : «Par ailleurs, le Comité de parent demeure en attente du nom de la ou du représentant du comité EHDAA.» au lieu de «ainsi qu'au comité EHDAA».

ADOPTÉE

CC-1999-495
Courrier reçu

Les membres du Conseil ont reçu la liste de la correspondance d'importance adressée à la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, entre le 5 et le 17 novembre 1999.

CC-1999-496
Parole au public

• Les membres du Conseil des commissaires reçoivent M. Léger Lemieux qui, à titre de président du Conseil d'établissement de la polyvalente Dominique-Racine, vient déposer un document constitué par quelques parents, avec l'objectif de fournir un avis sur le projet de «Vocation des écoles secondaires et des centres du secteur de Chicoutimi». Plusieurs interrogations sont posées, de préciser M. Lemieux. Les parents s'attendent à ce que la Commission puisse répondre avant le 14 décembre prochain aux questions posées. Ce à quoi la présidente s'engage à ce qu'un suivi soit donné en ce sens.

• D'autre part, Mme Monique Dufour vient, à titre de parent d'élèves, présenter un document qu'elle a elle-même rédigé, dont l'essentiel porte sur la conclusion d'un sondage qu'elle a mené et qu'elle dit non scientifique, mais selon elle, indicatif quant aux préférences de parents et d'élèves entre la polyvalente Laure-Conan et l'école secondaire Lafontaine. Elle s'adresse aux membres du Conseil des commissaires pour leur demander de lire ce document et les invite à en tenir compte lors de la décision qu'ils seront appelés à prendre prochainement.

CC-1999-497
États financiers
1998-1999

M. Alain Fortin de la firme Samson Bélair Deloitte et Touche, et M. Michel Simard, directeur du service des ressources financières, présentent et commentent le rapport sur les États financiers de l'année financière se terminant au 30 juin 1999. En résumé, le rapport indique : le total des revenus de fonctionnement se chiffre à 118 432 679\$, alors que les dépenses s'établissent à 118 023 819\$, pour un écart budgétaire se chiffrant à 408 852\$, tenant compte que la Commission scolaire a dû procéder à un emprunt de 1 463 762\$, servant à financer les immobilisations, ainsi qu'à un emprunt de 672 819\$ servant à financer les dépenses relatives au transport scolaire.

Puis, après échanges et discussion,

CONSIDÉRANT le dépôt et les explications fournies par le directeur général, le directeur du service des ressources financières et le vérificateur externe concernant le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'année financière terminée le 30 juin 1999 ;

CONSIDÉRANT les normes et les conventions collectives applicables à la comptabilité scolaire apparaissant dans le Manuel de normalisation de la comptabilité scolaire ;

**Il est proposé par Mme Sylvie Belzile
et résolu :**

D'accepter le rapport financier de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay pour l'année financière terminée le 30 juin 1999.

De réserver dans une rubrique spéciale à même l'état du surplus (déficit) réservé au 30 juin 1999, une somme de 509 998\$ pour des allocations déjà reçues pour le perfectionnement du personnel enseignant soit les technologies de l'information et de la communication (TIC- 191 278\$), et pour les grammaires et dictionnaires (318 720\$), ceci étant nécessaire dans le respect du Manuel de normalisation de la comptabilité scolaire afin de réserver ladite somme au rapport financier à des fins spécifiques.

ADOPTÉE

Mme la Présidente fait remarquer que la Commission scolaire a peu de marge de manœuvre quant à son financement et que devant le résultat des présents états financiers, la Commission n'aura pas d'autre stratégie que de devoir procéder, en cours d'année, au choix de mesures devant permettre d'atteindre l'équilibre financier. Enfin, elle adresse des remerciements à l'endroit de l'équipe des gestionnaires du service des ressources financières pour les efforts qui ont été consentis tout au cours de la préparation du dossier, et à M. Alain Fortin pour l'ensemble de son expertise.

CC-1999-498
Taxes scolaires
impayées

CONSIDÉRANT les articles 339 et 340 de la Loi sur l'instruction publique, à l'effet de dresser et de faire approuver par le Conseil des commissaires un état des taxes scolaires qui restent dues par les propriétaires ;

CONSIDÉRANT que cet état a été dressé par la direction du service des ressources financières et qu'il a été présenté au comité de service des ressources financières et qu'il est disponible pour toute information ;

CONSIDÉRANT que cet état montre que 606 propriétaires ont des arrérages de taxes pour les deuxième et troisième années consécutives pour un montant de 95 928,97\$, en date du 15 novembre 1999 ;

**Il est proposé par Mme Diane Durand
et résolu :**

D'APPROUVER la liste des propriétaires ayant des arrérages de taxes scolaires en date du 15 novembre 1999 et de mandater le directeur du service des ressources financières afin qu'il procède à la perception de ces taxes qui restent dues, en collaboration s'il y a lieu, avec la MRC du Fjord-du-Saguenay et les villes concernées.

ADOPTÉE

CC-1999-499
Adhésion/Conseil
régional de la Culture

Après échanges et discussion,

**Il est proposé par Mme Jacqueline Asselin
et résolu :**

Que la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay renouvelle son adhésion au Conseil régional de la culture du Saguenay-Lac-St-Jean, pour l'année 2000, et qu'elle défraye le coût de la cotisation au montant de 125\$, et,

Que M. Charles Lavoie, commissaire, soit désigné pour agir comme représentant de la Commission scolaire auprès de cet organisme.

ADOPTÉE

CC-1999-500
Vente de compagnie
de transport

CONSIDÉRANT que le Groupe Gaudreault inc. s'est porté acquéreur de toutes les actions du capital-action des compagnies suivantes : Autobus Jerry Lavoie inc., Autobus Garry Lavoie inc. et Autobus Claude Lavoie inc. ;

CONSIDÉRANT que ce même groupe s'est également porté acquéreur de 40% des actions du capital-action de la compagnie Autocar du Nord inc. dont il contrôlait déjà 60% des actions par le biais de sa filiale Autobus Thomas inc. ;

CONSIDÉRANT la clause 44 du contrat de transport qui stipule que «le transporteur ne peut ni céder ni transférer ni aliéner de quelque façon que ce soit, en tout ou en partie, directement ou indirectement, le présent contrat sans l'accord écrit préalable de la Commission, et considérant que si le transporteur est incorporé, tout changement dans le contrôle majoritairement du capital-action doit être préalablement autorisé par écrit par la Commission» ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des services éducatifs et du transport scolaire ;

**Il est proposé par M. Gilles Cardinal
et résolu :**

Que soient maintenus tels quels les contrats liant les compagnies Autobus Jerry Lavoie inc., Autobus Garry Lavoie inc., Autobus Claude Lavoie inc. et Autocar du Nord inc. à la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay.

L'acquisition, par le Groupe Gaudreault inc., des actions des compagnies ci-dessus mentionnées sera effective le 30 novembre 1999.

ADOPTÉE

CC-1999-501
Contrat/agence
de sécurité

Après les explications fournies par le directeur du service des ressources matérielles et après échanges et discussion,

**Il est proposé par M. Charles Lavoie
et résolu :**

De retenir le plus bas soumissionnaire conforme, soit l'agence de sécurité La Sentinelle inc. pour la surveillance à contrat à la polyvalente et au Centre Laure-Conan, ainsi qu'à la polyvalente et au Centre Dominique-Racine, le tout pour un montant de 16,42\$ de l'heure, taxes incluses.

ADOPTÉE

CC-1999-502
Rapport d'évaluation de la directrice générale adjointe

Puis,
CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel du 12 août 1999 modifiant le Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires ;

CONSIDÉRANT que l'amendement se retrouvant à l'article 48.1 dudit règlement, introduit la possibilité de verser un boni de rendement à la directrice générale adjointe pour l'année 1998-1999 ;

**Il est proposé par Mme Sonia Desgagné
et résolu :**

D'accepter le rapport d'évaluation de la directrice générale adjointe, et,

De demander au directeur général d'en accorder le suivi au regard de l'application de l'article 48.1 du Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires.

ADOPTÉE

CC-1999-503
Contrats/vidange

Après les explications fournies par le directeur du service des ressources matérielles,

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de service des ressources matérielles et informatiques ;

**Il est proposé par M. Rino Beaulieu
et résolu :**

Que la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay retienne le plus bas soumissionnaire conforme par unité administrative pour l'enlèvement des vidanges, pour la période du 24 novembre 1999 au 11 novembre 2000.

ADOPTÉE

CC-1999-504
Contrats/déneigement

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de service des ressources matérielles et informatiques ;

**Il est proposé par M. Charles Lavoie
et résolu :**

Que la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay retienne le plus bas soumissionnaire conforme par unité administrative pour le déneigement aux écoles suivantes, pour les années scolaires 1999-2000, 2000-2001 et 2001-2002 :

021 Saint-Isidore
026 Notre-Dame
074 Laure-Conan
078 Lafontaine
003 Centre Multiservices
002 Centre administratif

022 Saint-Denis
028 Saint-Louis
016 Félix-Antoine-Savard
079 Des Jolis-Prés
008 Saint-Georges
004 St-Cœur-de-Marie

CC-1999-504
Contrats/déneige-
ment
suite...

012 et 030 St-Philippe et atelier
009 Notre-Dame-du-Saguenay
013 Saint-Antoine
011 La Source (Chicoutimi)
017 André-Gagnon
018 Saint-Ignace
005 de la Pulperie

010 L'Horizon
015 Marguerite d'Youville
014 Ste-Bernadette
020 Immaculée-Conception
080 Centre de métallurgie
077 Centre l'Oasis

Que la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay re-
tienne le deuxième plus bas soumissionnaire conforme, le premier s'étant désisté,
pour le déneigement à la polyvalente Dominique-Racine (075), pour les années
scolaires 1999-2000, 2000-2001 et 2001-2002, et,

De ne pas retenir de soumissionnaire pour ces dernières
écoles :

032 Médéric-Gravel
035 Saint-Joseph
047 Saint-Alphonse

033 Centre des adultes Durocher
038 Centre de services La Baie
073 Polyvalente de la Baie

ADOPTÉE

Après les informations fournies par le directeur du service
des ressources matérielles, et après échanges et discussion,

CC-1999-505
Vente/parcelle de
terrain/Anse St-
Jean

CONSIDÉRANT la demande du ministère des Transports du
Québec à l'effet d'acquérir une parcelle de terrain, situé à l'Anse Saint-Jean ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de service
des ressources matérielles et informatiques ;

**Il est proposé par Mme Sonia Desgagné
et résolu :**

Que le Commission scolaire des Rives-du-Saguenay ac-
cepte la demande du ministère des Transports du Québec et cède une superficie de
494 M², pour la somme totale de 1 036 \$, répartie de la façon suivante :

• Terrain 494 M ² à .60¢/M ²	296,00 \$
• Dalle de béton et arbres	160,00 \$
• Installation de 3 repères de piquetage	280,00 \$
• Troubles et ennuis	300,00 \$

et,

Que la présidente, Mme Liz S. Gagné, et le directeur géné-
ral, M. Claude Dauphinais, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commis-
sion scolaire des Rives-du-Saguenay, les documents inhérents à cette demande.

ADOPTÉE

CC-1999-506
Droit de passage/
Municipalité de
Rivière-Éternité

CONSIDÉRANT la demande de la municipalité de Rivière-
Éternité, à l'effet d'obtenir un droit de passage dans la cour de l'école Marie-
Médiatrice, (voir l'extrait du procès-verbal (221-07-99) de la séance régulière du
Conseil municipal, tenue le 5 juillet 1999) ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de service
des ressources matérielles et informatiques ;

**Il est proposé par Mme Sylvie Belzile
et résolu :**

D'octroyer un droit de passage dans la cour de l'école Marie-
Médiatrice (sans toutefois céder le fond de terrain), le tout tel que demandé par la
municipalité de Rivière-Éternité, et,

CC-1999-506

Droit de passage/
Municipalité de
Rivière-Éternité
suite...

D'autoriser la présidente, Mme Liz S. Gagné, et le directeur général, M. Claude Dauphinais, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, la convention relative à cette demande.

ADOPTÉE

CC-1999-507

Appui/Mouve-
ment Action-
Santé

CONSIDÉRANT la demande d'appui du Mouvement Action-Santé du Saguenay-Lac-Saint-Jean, pour le maintien de services de santé spécialisés et ultraspécialisés dans notre région ;

CONSIDÉRANT que la population du Saguenay-Lac-Saint-Jean a droit à des services de santé adéquats ;

**Il est proposé par Rino Beaulieu
et résolu :**

Que la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay fasse part au gouvernement du Québec de l'inquiétude grandissante de la population du Saguenay-Lac-Saint-Jean, devant la situation qui prévaut au Complexe hospitalier De La Sagamie ;

Que demande soit faite au gouvernement du Québec de s'assurer que le Complexe hospitalier De La Sagamie conserve sa vocation régionale, ses spécialités et ses superspécialités ;

Que demande soit également adressée au gouvernement du Québec de prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet, notamment, celles visant à créer des conditions propices à la pratique médicale audit Complexe.

ADOPTÉE

CC-1999-508

C.A./Centres Jeu-
nesse du Sague-
nay-Lac-St-Jean

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, L.R.Q., C.s-4.2 ;

CONSIDÉRANT l'invitation de l'organisme Les Centres jeunesse du Saguenay-Lac-St-Jean, à l'effet de lui faire parvenir une recommandation quant à une candidature pour la formation de son conseil d'administration ;

**Il est proposé par Mme Diane Gauthier
et résolu :**

Que la candidature de Mme Sonia Desgagné, commissaire, soit proposée pour représenter le milieu scolaire au conseil d'administration des Centres Jeunesse du Saguenay-Lac-St-Jean.

ADOPTÉE

CC-1999-509

C.A./Centre de
réadaptation du
Saguenay-Lac-
St-Jean

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, L.R.Q., C.s-4.2 ;

CONSIDÉRANT l'invitation de l'organisme le Centre de réadaptation du Saguenay-Lac-St-Jean, à l'effet de lui faire parvenir une recommandation quant à une candidature pour la formation de son conseil d'administration ;

**Il est proposé par Mme Jacqueline Asselin
et résolu :**

Que la candidature de Mme Ruth Gagnon, commissaire, soit proposée pour représenter le milieu scolaire au conseil d'administration du Centre de réadaptation du Saguenay-Lac-St-Jean.

ADOPTÉE

CC-1999-510

Modification/plan
d'effectifs soutien

ATTENDU les crédits supplémentaires attribués par le ministère de l'Éducation du Québec pour le soutien technique aux technologies de l'information et des communications (TIC) ;

CC-1999-510
Modification/plan
d'effectifs soutien
suite...



ATTENDU que le plan de classification du personnel de soutien est en révision pour déterminer la classe d'emploi associée à ce soutien technique;

ATTENDU que la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay compte procéder en réorganisation, pour intégrer ces postes au service de l'informatique;

**Il est proposé par Mme Denise Hudon
et résolu :**

Que le plan d'effectifs du personnel de soutien soit modifié pour y ajouter les postes suivants:

- Trois postes de technicien en informatique ou d'opérateur en informatique, classe principale, à temps plein, 35 heures par semaine ;
- Deux postes d'opérateur en informatique, classe principale, à temps partiel, 25 heures par semaine ;
- Un poste d'opérateur en informatique classe I, à temps partiel, 17,5 heures par semaine (sous réserve du résultat de la réorganisation) ;

Qu'un rapport soit produit au Conseil des commissaires quant aux postes retenus définitivement par suite du résultat de la réorganisation.

ADOPTÉE

CC-1999-511
Rapport de la
présidente

Mme la présidente Liz S. Gagné fait rapport au Conseil, des principales représentations qu'elle a faites au cours des quinze derniers jours :

- ◆ **Le 10 novembre 1999**, participation au Cocktail-bénéfice organisé au profit du Service communautaire du travail de rue du grand Chicoutimi inc. ;
- ◆ **Le 11 novembre 1999**, participation au 35^e Mondial des métiers qui s'est déroulé à Montréal, du 11 au 14 novembre ;
- ◆ **Les 12 et 13 novembre 1999**, participation à une rencontre du Comité des services éducatifs de la Fédération des commissions scolaires du Québec,
- ◆ **Le 16 novembre 1999**, participation à une rencontre de présentation des résultats des états financiers 1998-1999 de la Commission scolaire, aux membres du Conseil des commissaires ;
- ◆ **Le 19 novembre 1999**, participation à la fête de la Commission scolaire, organisée à l'intention de son personnel retraité ;
- ◆ **Le 22 novembre 1999**, rencontre avec une journaliste, concernant le transport scolaire ;

En guise de conclusion, Mme la Présidente fait état des plus récents développements connus dans le dossier de la négociation entre le gouvernement et les municipalités en ce qui a trait au pacte fiscal de ces dernières. Elle mentionne notamment, qu'il y aurait une entente de principe entre l'Union des municipalités du Québec et le ministère des Affaires municipales concernant le transport scolaire. Les commissions scolaires en conserveraient la gestion et le financement. Pour s'acquitter de cette responsabilité, les commissions scolaires pourraient majorer la taxe scolaire. En échange, les municipalités s'engageraient à réduire les taxes municipales. Ce projet semble toutefois assez fragile pour le moment, la Fédération québécoise des municipalités ne l'ayant pas encore accepté.

CC-1999-512
Rapport du
directeur général

Dans son rapport, le directeur général, M. Claude Dauphinais, fait mention des informations suivantes :

◆ Le 18 novembre 1999 se tenait à Roberval, une rencontre du Conseil des commissions scolaires de la région 02. Un rapport sera fait au Conseil à ce sujet lors d'une prochaine session.

◆ En ce qui a trait au perfectionnement des commissaires, la session retenue est celle intitulée «La constitution et le leadership d'équipe». Cette activité aura lieu le 5 février 2000. L'endroit reste à déterminer. Il a été également demandé que la session sur «L'éthique dans une organisation» puisse être offerte au cours de l'année 2000.

◆ Le 15 novembre 1999, M. Henri-Paul Chaput, sous-ministre adjoint aux réseaux, a confirmé à la Commission scolaire l'allocation de 5 504 944\$, à laquelle il faut ajouter un remboursement sur les taxes de 259 395\$, pour un montant total de 5 764 339\$, pour la construction du Centre de formation professionnelle en métallurgie en annexe à l'école Laure-Conan. La Commission prévoit donc procéder à la levée de la première pelletée de terre au cours de la semaine prochaine.

◆ Dans le cadre de la délégation de pouvoirs, le directeur général a donné droit à la demande de congé sabbatique à traitement différé de Mme Ginette Gilbert, directrice générale adjointe. Ce contrat s'échelonne sur une période de trois ans, soit du 1^{er} février 2000 au 31 janvier 2003 et le congé sera pris entre le 1^{er} août 2002 et le 31 janvier 2003.

CC-1999-513
Rapport/comités
de service

Les membres du Conseil ont reçu copie du compte rendu des comités de service suivants :

- ◆ comité de service des ressources matérielles et informatiques du 2 novembre et du 8 novembre 1999 ;
- ◆ comité des services éducatifs jeunes du 16 novembre 1999 ;

CC-1999-514
Rapport/Comité
de parents

Mme Céline Simard, représentante des parents au Conseil des commissaires, fait savoir que le Comité de parents a tenu une rencontre le 15 novembre dernier. Elle fait rapport au Conseil sur les points suivants qui ont fait l'objet d'une attention particulière dudit Comité :

- Mme Nathalie Godin du Conseil du loisir scientifique du Saguenay-Lac-Saint-Jean, responsable des activités d'animation Débrouillards pour l'ensemble de la région, a rencontré les parents pour leur livrer de l'information au regard du Club des Débrouillards ;

- Les membres du Comité de parents ont rencontré le directeur de la polyvalente Laure-Conan, M. Yvan Harvey, et visité les locaux de cette école ;

- Mme Simard donne lecture de la résolution adoptée par le Comité de parents, en réponse à la consultation sur la «Vocation des écoles secondaires et des centres du secteur Chicoutimi» ;

- La prochaine rencontre est prévue pour le 6 décembre. Le budget de la Commission scolaire et les États financiers 1998-1999 seront à l'ordre du jour de cette rencontre.

CC-1999-515
Dons et contribu-
tions/rapport

M. Michel Cloutier, secrétaire général, donne suite à une demande des membres du Conseil et commente un «rapport des dons et contributions à des organismes extérieurs et des représentations faites par la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay» depuis le début de l'année scolaire 1999-2000. Un tel rapport sera fait aux membres du Conseil de façon périodique.

CC-1999-516

Avis légal/FCSQ/
procédure/achats
de biens et servi-
ces

Le directeur général donne lecture d'un avis légal recueilli auprès de la Fédération des commissions scolaires du Québec au regard de la procédure d'achats de biens et services supérieurs à 100 000\$, ainsi que pour des achats de biens et services d'une valeur de 100 000\$ et moins.

Sur ce, la présente séance du Conseil se termine.

La présidente

Le secrétaire général